



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Forum PME

KMU-Forum

Forum PMI

CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

jonas.amstutz@bj.admin.ch

Office fédéral de la justice
Bundesrain 20
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 08.10.2021

Projet de révision totale de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 2 septembre 2021, sur le projet de révision totale de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD). Nous remercions Mmes Monique Cossali, Fanny Matthey et Daniela Nüesch de votre office d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les aspects du projet qui intéressent plus particulièrement les PME.

Les membres de notre commission sont de l'avis qu'aucune nouvelle obligation ne devrait être introduite dans l'OLPD révisée, si elle n'a pas de fondement dans la nouvelle loi adoptée par le Parlement le 25 septembre 2020 et si elle n'est pas absolument nécessaire en vue de garantir le maintien par l'Union européenne (UE) de sa décision de reconnaissance de l'adéquation de notre réglementation dans ce domaine. Sans décision positive de l'UE et sans libre circulation des données, nos entreprises – en particulier les PME concernées – subiront une importante perte de compétitivité. Nous sommes cependant opposés à tout « Swiss finish » qui aurait pour conséquence une augmentation des charges administratives et coûts pour les entreprises suisses, auxquels les entreprises européennes ne sont pas confrontées.

Nous demandons que les dispositions du projet d'OLPD révisée, en particulier celles qui concernent les obligations de documentation et d'information, soient revues et allégées. Certaines des dispositions proposées vont plus loin que la réglementation européenne et ont pour certaines été écartées lors du processus législatif. Nous sommes opposés à leur intégration à ce stade car elles créeraient des obligations allant au-delà de la volonté du Parlement. Cela concerne, entre autres, l'article 4 relatif au règlement de traitement des personnes privées ainsi que les articles 15 et 16 concernant les informations à fournir lors de la communication des données personnelles et leur rectification.

Forum PME

Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

Le projet mis en consultation est, avec les nombreuses adaptations prévues d'autres ordonnances, très vaste. Pour un profane, il est difficile d'en appréhender tous les enjeux, même après un examen approfondi des différents articles et du rapport explicatif. Nombre de dispositions sont par ailleurs sujettes à interprétation. Nous demandons pour cette raison que le Conseil fédéral édicte des dispositions sur les exigences minimales, entre autres en matière de sécurité des données, comme cela est requis par l'article 8, al. 3 de la loi révisée. L'article 2 du projet d'ordonnance ne remplit pas complètement, à notre avis, le mandat adressé par cette disposition.

Nous estimons qu'il est en outre nécessaire que votre office et/ou le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), prépariez des aides à l'application pour les entreprises, en particulier pour les PME. Il sera sinon compliqué, voire impossible pour nombre d'entre elles, de comprendre sur la base de la documentation mise en consultation, quels sont concrètement dans la pratique leurs devoirs dans ce domaine complexe. Des aides à la mise en œuvre sont pour cette raison absolument nécessaires. Elles devront permettre aux entreprises concernées de ne pas perdre inutilement de temps et de ne pas devoir nécessairement solliciter les services payants de consultants. Nous vous prions de publier sur vos pages Internet et/ou celles du PFPDT, au minimum six mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, toutes les informations susceptibles de simplifier la tâche des PME en vue de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Industriel, représentant de l'Union
suisse des arts et métiers



Dr. Eric Jakob
Co-Président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la promotion
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copie à : Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence